

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents: 11

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s):

Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LAMBERT Pascale

Etai(ent) absent(s):

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Date de convocation 01/12/2023

../../....

et publication du :

11/12/2023

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

2023-81 : CHÈQUES CADEAUX "LA POINTE" POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE DES AGENTS COMMUNAUX ET POUR LES RECOMPENSES DES MAISONS FLEURIES ET DES MAISONS ILLUMINEES POUR NOËL

Le Conseil Municipal,

Décide d'acquérir des chèques cadeaux de la « Pointe » pour les attribuer au personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

La valeur globale allouée par bénéficiaire est fixé à 50 €uros.

Décide également d'acquérir des chèques cadeaux de la « Pointe » pour récompenser les opérations « Fleurir Fromelennes » et « Maisons illuminées pour Noël »

D'attribuer aux lauréats à titre de récompense des chèques cadeaux La Pointe de 50 €uros aux 3 premiers et de 30 €uros aux autres classés pour les deux opérations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROME

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr